



**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 28 mars 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2018**

**Notre dossier : 312-00876**

**Dossier Régie : R-4079-2018**

---

Chère consœur,

Énergir désire informer la Régie que malgré tous les efforts déployés au cours des dernières semaines, elle ne sera pas en mesure de déposer les réponses à sa demande de renseignements n° 1 d'ici midi, demain, comme requis par sa lettre du 15 mars 2019 (A-0006).

En effet, de nombreux autres dossiers monopolisent présentement les effectifs qui seraient autrement affectés à la rédaction desdites réponses. Voici en guise d'information quelques-uns de ces dossiers :

- R-4076-2018
  - o Dépôt de la première vague de pièces de la phase 2 pour le 29 mars 2019
- R-4043-2018
  - o Audience en cours jusqu'au 5 avril 2019
  - o Dépôt des réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie pour le 1<sup>er</sup> avril 2019
- R-4080-2018
  - o Dépôt des réponses à la demande de renseignements n° 1 de la Régie pour le 2 avril 2019

Énergir devrait toutefois être en mesure de déposer ses réponses **au plus tard le 5 avril 2019 à midi**. Énergir soumet que ce délai additionnel ne préjudiciera en rien l'étude et la bonne marche du dossier d'autant plus qu'aucun intervenant n'y participe.



- 2 -

Compte tenu de ce qui précède, Énergir demande respectueusement à la Régie de lui accorder ce délai additionnel.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Vincent Locas*

Vincent Locas  
VL/mb